L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No. 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 19 JUILLET.

FEUILLETON.

JEAN DE THOMMERAY

PAR

JULES SANDEAU.

IV.

Deux ou trois ans s'étaient passés. J'ignorais ce que Jean était devenu; je supposais qu'il avait donné suite à ses projets de retraite, et qu'il vivait en paix chez son père. Il m'avait oublié, et je trouvais cela tout simple: dans la saison des longs espoirs, on fait généralement bon marché de ce qu'on laisse derrière soi. De mon côté, il faut le dire, je ne pensais à lui que de loin en loin. Le courant des choses humaines, les préoccupations, les soucis dont aucun âge n'est exempt et qui semblent se multiplier avec le nombre des années, l'avaient presque effacé de ma mémoire: une tournée que je fis en Bretagne raviva dans mon cœur le souvenir de ce jeune ami. Un jour, dans une bourgade du Finistère, j'appris par aventure que je n'étais qu'à quelques lieues du domaine de Thommeray. Je cédai à la tentation de voir de près un ménage heureux, une famille unie. J'affrétai le jour même une carriole du pays, et sur le soir, un peu avant la tombée de la nuit, j'arrivai au manoir que j'aimais à me représenter comme l'asile du bonheur. Ma bienvenue ne faisait pas question; j'arrivais joyeux et le cœur en fête.

L'antique demeure, de construction bizarre, était à peu près telle que je me la figurais: une vaste ferme entre cour et jardin, avec tours et donjon, et qui respirait à la fois la mélancolie du passé et l'activité de la vie moderne. Il restait encore des vestiges de fossés et de pont-levis. La porte d'honneur, chargée de trophées cynégétiques, têtes de loups, de renards, de sangliers, était surmontée d'un écusson rongé par le temps et dont les armoiries se distinguaient à peine. Quand je me présentai, la famille était réunie au salon. Le valet de ferme qui m'avait introduit s'étant dispensé du soin de m'annoncer, je poussai la porte qu'il avait entr'ouverte, et d'un regard aussi prompt que l'éclair, avant que ma présence eût été signalée, j'embrassai dans son ensemble le tableau qui s'offrait à mes yeux: M. de Thommeray, en veste de chasse, droit comme un peuplier, robuste comme un chêne, debout et adossé à la cheminée, la taille haute, l'attitude sévère, les bras croisés sur sa large poitrine; Mme de Thommeray, affaissée plutôt qu'assise dans un fauteuil, et vieillie de vingt ans depuis que je ne l'avais vue; enfin les deux fils aînés penchés sur le fauteuil, et observant leur mère. Il régnait dans la salle un silence lugubre; la figure de Jean manquait seule au tableau. Certes ce n'était point l'image du bonheur que j'avais devant moi. J'arrivais à point, le moment était bien choisi! J'admirais une fois de plus l'esprit d'à-propos qui me suit partout, je songeais à me dérober quand Mme de Thommeray, levant la tête, m'aperçut et me reconnut aussitôt. Elle passa précipitamment son mouchoir sur ses joues flétries, fit vers moi quelques pas rapides, et saisit ma main, qu'elle étreignit par un mouvement convulsif, tandis que son regard m'interrogeait avec avidité et semblait vouloir me fouiller les entrailles. J'étais au supplice. Cette scène muette n'avait duré qu'une seconde. J'expliquai en peu de mots le hasard qui m'avait amené. Dès qu'elle eût compris qu'il s'agissait seulement d'une visite de passage, ses traits, qui s'étaient animés un instant, reprirent tout à coup leur expression désespérée. Elle eut cependant le courage d'ébaucher un pâle sourire, et sans quitter ma main qu'elle tenait encore, elle me conduisit à son mari. J'envisageai M. de Thommeray: avec sa crinière de lion toute blanche, ses sourcils noirs, sa prunelle sombre et sa barbe grisonnante par places, qu'il portait tout entière, il avait grand air et me parut admirablement beau.

— Monsieur, dit-il, en me saluant avec une grave politesse, vous n'êtes pas un étranger chez moi; Mme de Thommeray m'a souvent parlé de vous. Je sais que vous avez été excellent pour elle pendant son séjour à Paris, et c'est ajouter encore à ma reconnaissance que de m'offrir ici l'occasion de vous l'exprimer.

Cet accueil un peu magistral acheva de me démonter. Je n'étais pas venu quêter des compliments; mais, puisque M. de Thommeray avait cru devoir tout d'abord m'entretenir de sa gratitude, je m'étonnais qu'il n'eût pas même fait allusion à celui de ses fils que j'avais soigné et veillé comme s'il eût été le mien. J'hésitais moi-même, sans m'expliquer pourquoi, à prononcer son nom. J'étais dans la position d'un homme qui sent le terrain miné sous ses pieds, et qui n'ose plus faire un pas. Enfin je m'informai de Jean, mais à peine l'eus-je nommé que M. de Thommeray me ferma la bouche.

— Monsieur, me dit-il d'un ton bref, il ne nous reste plus que deux fils, ils sont tous les deux devant vous. Nous ne parlons jamais de celui que nous avons perdu.

Je demeurai un instant comme anéanti. Jean était mort.... mais non! L'attitude de M. de Thommeray, sa voix, son geste, son langage, n'étaient pas d'un père qui a eu l'affreux malheur d'ensevelir un de ses enfants. S'il était vrai que Jean fût mort, ma présence inattendue aurait provoqué chez la mère une explosion de désespoir ou une crise d'attendrissement plutôt qu'un mouvement d'ardente curiosité. Je l'avais assistée au chevet de son fils, j'avais partagé ses angoisses; elle n'eût pas été maîtresse de son émotion, elle se serait jetée dans mes bras, nous aurions pleuré ensemble. J'avais fait toutes ces réflexions en moins de temps qu'il ne m'en faut pour les écrire. Jean vivait, et pourtant il n'avait plus sa place au foyer dont il était naguère la parure et la joie. Je ne savais que m'imaginer ni que dire. Mon regard allait de l'un à l'autre et ne rencontrait que des visages consternés. M. de Thommeray seul se tenait impassible; mais ses lèvres, violemment crispées, trahissaient l'effort d'une douleur hautaine qui se contraint pour ne pas éclater. Je me disposais à prendre congé, lorsqu'une porte du fond s'ouvrit à deux battants, et une servante parut sur le seuil; les plus dures afflictions de l'âme ne changent ni les habitudes ni les conditions de la vie, et tous les jours, aux mêmes heures, on se met à table, si malheureux qu'on soit. — Vous dînez avec nous! dit Mme de Thommeray qui s'était emparée de mon bras. Et, comme je cherchais à m'excuser: — Par pitié, ajouta-t-elle à mi-voix, ne partez pas avant que j'aie pu vous parler. — Je ne résistai plus et me laissai conduire.

Malgré ces préliminaires, les choses se passèrent moins tristement que je n'aurais pu l'espérer: à défaut d'entrain, le dîner ne manqua pas de cordialité. Les cœurs et les esprits s'étaient détendus peu à peu. Remis de la gêne que leur avait causée ma visite inopportune, mes hôtes n'avaient pas tardé à comprendre que je n'étais pas, moi non plus, sur un lit de roses, et, avec un tact dont je leur sus gré, tous à l'envi s'efforçaient de me faire oublier ce qu'il y avait dans ma position de pénible et d'embarrassé. Chacun y mit du sien. Tous me traitaient comme un ami qui eût été attendu. Mme de Thommeray n'était plus la belle Irlandaise, telle encore que je l'avais vue à Paris. Les dernières années qui venaient de s'écouler avaient éteint ce qui restait en elle d'éclat et de beauté; mais elle était toujours la belle âme que j'avais été à même d'apprécier. L'honneur de sa vie pouvait se résumer en quelques mots: elle avait été l'unique amour d'un honnête homme qu'elle avait uniquement aimé. Cela dit tout, et n'est point banal. Les deux fils, deux colosses, sans avoir aucune des grâces de leur jeune frère, n'étaient pas cependant dépourvus de tout charme: ils avaient celui de la douceur unie à la force. J'étais frappé surtout de la déférence et du respect qu'ils témoignaient à leurs parents jusque dans les plus petites choses: ces habitudes de soumission, qui tendent de plus en plus à se perdre dans les familles, avaient un caractère particulièrement touchant chez de jeunes hommes qui semblaient faits pour commander. Leur esprit était sans apprêt, je dirais presque sans culture, mais l'élévation de leurs sentiments n'en ressortait que mieux, et ils parlaient avec un grand sens de tout ce qui se rattachait à leurs occupations journalières. Quant à M. de Thommeray, il y avait un terrain sur lequel nous devions nécessairement nous entendre. Nous étions du même âge. Etudiant à Paris en même temps que lui, j'avais assisté comme lui à la résurrection des lettres, aux fêtes de la renaissance; nos deux jeunesses s'étaient épanouies à la même heure, dans les mêmes clartés. En rapprochant nos souvenirs, il se trouvait que nous avions vécu côte à côte, et que plus d'une fois nous avions dû nous coudoyer. C'était pour lui, comme pour moi, un sujet d'étonnement que nous fussions restés étrangers l'un à l'autre, que sa main et la mienne ne se fussent point rencontrées. Nous avions bu aux mêmes sources, ressenti les mêmes ivresses; mais le passé dont il faisait jadis ses plus chères délices, dans lequel il s'était si longtemps confiné, ne lui disait plus rien: il n'en parlait qu'avec tristesse. Il avait vieilli doucement en présence d'un splendide décor qu'il prenait pour la réalité, et c'est là qu'un orage venu sur le tard avait tout emporté; comme le laboureur qui retrouve sa ferme brûlée et son champ dévasté, il contemplait d'un œil morne l'édifice de toute sa vie foudroyé et réduit en poudre. Il y avait des moments où, en dépit des efforts communs, la conversation tombait tout à coup et s'éteignait comme un feu de chaume. Il se faisait alors un long silence, plus lourd, plus accablant que le vent du Sahara. Chacun de nous pensait à Jean, les yeux de la mère le cherchaient à sa place vide, et le nom qu'il était interdit de prononcer, que nul ne prononçait, ce nom proscrit remplissait tous les cœurs, oppressait toutes les poitrines.

A l'issue du dîner, pendant que le gentilhomme campagnard allait avec ses fils surveiller la rentrée des récoltes, Mme de Thommeray, restée seule avec moi, m'entraînait au jardin. L'après-midi avait été brûlante. La soirée était chaude encore; derniers souffles embrasés du jour, de pâles éclairs blanchissaient l'horizon. A peine avions-nous fait quelques pas le long des charmilles, qu'elle se laissait tomber sur un banc, et là, brisée par la contrainte qu'elle venait de s'imposer, elle donna un libre cours aux larmes qui l'étouffaient. Je m'étais assis auprès d'elle, et je tenais ses mains dans les miennes. Je me taisais: il y a des douleurs qu'on n'ose pas interroger.—Ainsi, dit-elle enfin, vous ne l'avez pas vu? Vous ne savez rien de sa vie? Vous ne savez rien, vous n'êtes au courant de rien? Quand vous êtes entré, je me suis imaginé, en vous apercevant, que vous veniez me parler de lui, j'ai cru que vous m'apportiez de ses nouvelles.

— Je venais en chercher, madame. Je me réjouissais à la pensée de le trouver ici, heureux dans sa famille heureuse. Je ne sais rien, je ne suis au courant de rien. La dernière lettre que j'ai reçue de lui était datée de Pise, et depuis....

(A continuer.)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Ce BITTER est très remarquable par sa couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les [illegible] peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de [illegible]

Comme Apéritif

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage la tête [illegible], la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin d'eux en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties du sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments [illegible] du sang riche, il faut qu'ils soient bien digérés, bien élaborés. [illegible] le rôle de l'estomac. Si le [illegible] n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte [illegible] la force, le sang vif, les [illegible]

[illegible]

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques [illegible], les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par le quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du [illegible] dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce [illegible] tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin [illegible] et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs [illegible]

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER. 22 sept—6m

Fonderies, Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, Machines à centrifuge, Moulins à scie, Machines de [illegible], Moulins à coton, Grilles, Devants de magasins, Colonnes, Ventilateurs et [illegible]. 4 janv73—1an

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG.........Directeur.

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, Etc.

Bouilloires de toute espèce, Colonnes et Façades de bâtiments, [illegible] [illegible]—1 an. 2fév

FONDERIE DE LEEDS.

(ETABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Nowell, des Bouchées fourneaux, des Grilles; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

16sept—1an LEEDS & CO.

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba).

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président,
A. SOCOLA, Vice-Président,
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance:

A. Socola,	Jos. Mimet,	
N. A. Llambias,	Ernest Fragee,	
	R. Salcy.	

Directeurs:

R. M. Davis,	A. Haber,
A. Socola,	[illegible]
[illegible]	[illegible]
J. E. [illegible]	F. H. [illegible]
N. A. Llambias,	Ernest Fragee,
Jos. Davis,	V. [illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	R. Salcy,
[illegible]	J. B. [illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

11 juin [illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

[illegible]

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

SAINT-LAURENT,	[illegible]
VILLE-DE-PARIS,	[illegible]
VILLE-DU-HAVRE,	[illegible]
PEREIRE,	[illegible]

PRIX DU PASSAGE [illegible] POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125; Seconde cabine, $75.

Billets d'excursion à prix réduits.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, [illegible] Court. [illegible] N. O.

nov—12m

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glasgow et New York, savoir:

LOUISIANA,	de 2000 tonneaux,	capt. Stewart.
MINNESOTA,	2000 ..	capt. [illegible]
ALABAMA,	2000 ..	capt. [illegible]
PENNSYLVANIA,	2500 ..	capt. [illegible]
VIRGINIA,	2500 ..	capt. [illegible]
GEORGIA,	de 2500 ..	en construction.

Les steamers de cette ligne partiront:

Pour Liverpool, comme suit:—

LOUISIANA le ou près du SAMEDI, 9 août.

Il recevra du fret [illegible] pour le Havre, Brême, Hambourg, Anvers, Rotterdam et tous les ports du Continent.

Des billets de passage, bons pour 12 MOIS, se vendent à des prix réduits, ainsi que des billets pour l'Angleterre et [illegible]

[illegible]

On vend ici des billets d'émigration aux personnes qui désirent les envoyer à leurs amis.

Ces steamers passent la barre en tout temps, sans détention.

Nouveau Tarif de passage en monnaie courante des Etats-Unis.

	Chambre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Aller et retour
De la Nlle-Orlé ans à Liverpool, et toutes les parties du Royaume Uni	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paris	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vienna	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havre, Hambourg, Anvers	135 00	55 00	40 00	[illegible]	230 00
Brême, Gothenbourg, Christiania, Bergen, Copenhague, Malmo, Christiansand, Stavanger et Drontheim	145 00	65 00	45 00	[illegible]	240 00

Pour le trajet entier, retournant via Glasgow et New-York, et de là par rail ou steamer (à l'option des passagers) pour la Nlle Orléans, ajouter $10 au tarif ci-dessus.

	Chambres	Iter. méd.	Entrepont.	Aller et retour.
Certificats payés d'avance pour la Nlle-Orléans de Liverpool, et de toutes les parties de l'Angleterre.	120 00	50 00	35 00	
Hambourg, Havre et Anvers	130 00	60 00	41 00	
Brême, Gothenberg, Christiania, Malmo, Christiansand, Copenhague, Stavanger et Drontheim	140 00	60 00	45 00	

Payable en monnaie courante des Etats-Unis. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, petits enfants gratis.

Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Au No 20 de la rue Carondelet, Agents.

6oct—6m

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	Nlle-Orléans.
Brunswick	20 sept.	11 octobre.
Hannover	24 [illegible]	25 [illegible]
Frankfurt	8 octobre	29 novembre
Koeln	22 [illegible]	[illegible]

Les jours de départ (suivants) seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres.......................... $120 en or.
Entrepont......................... [illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Havre ou à Brême:

Chambres.......................... $150 en or.
Entrepont......................... [illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.......................... $50 en or.
Entrepont......................... [illegible]

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.

août—1an

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS.

Le steamer NEW ORLEANS, Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 26 Juillet, à 8 h. A. M.

Passage.........$30.

Cette Ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 42.

mai—1an

POUR PHILADELPHIE, directement—Départ, LUNDI, le 21 de juillet à 5 P. M.,

Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe YAZOO, capt. Barrett,

Pour fret ou passage, s'adresser à EDW. A. YORKE, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer JUNIATA, capt. [illegible], suivra et partira à son jour régulier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

SEIZIÈME ETAT ANNUEL.

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873.

Primes d'incendie	$88,499 83	
Primes de rivières	37,011 74	
Primes de mer	14,044 27	
		$139,555 84
En moins, primes remboursées		1,258 20
		$138,297 64
Payé dans l'année —		
Pertes par l'incendie	$33,128 63	
Pertes sur les rivières	7,745 61	
Pertes sur mer	4,769 82	
	$45,689 14	
Réassurances	7,481 50	
Loyer	2,400 00	
Taxes	4,081 30	
Réfaction (rebate)	14,863 33	
Réservé pour risques non expirés	33,709 00	
Dépenses, escomptes et intérêts	9,722 77	117,086 90
		$12,215 74

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis	$11,999 30
Prêts garantis par hypothèque	21,126 00
Effets à recevoir pour primes	14,962 00
Actions, bons et autres garanties	148,475 00
Propriété foncière	11,500 16
Primes en voie de recouvrement	17,307 00
En caisse	[illegible]
	[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signés devant moi, ce 14 mai 1873.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action, payable à dater du 20 du courant.

— DIRECTEURS —

A. CHIAPELLA,	L. F. GÉNÉRES,
W. B. SCHMIDT,	R. W. ADAMS,
C. KOHN,	J. J. [illegible]
ED. BURTHE,	F. LANDEDE,
A. TERTROU,	A. GIRAUD,
. BAYLE,	B. SALOY,
A. BONNECAZE,	H. GOISBLANC.

14mai—1m

GEO. MERZ. BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

Anglo-Teutonne et Villeneuve, Nlle-Orléans.

PAR suite de [illegible] [illegible]

Avis.

PRIERE aux personnes qui pourraient donner des nouvelles de Mlle [illegible], née à [illegible] Nlle-Orléans, de parents Alsaciens, de [illegible] Haut-Rhin), de vouloir bien [illegible] rue Royale [illegible] à M. ALFRED [illegible] de Paris.

Pour communication importante. [illegible]

CHEMINS DE FER.

Le Lac.

[illegible]

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, Mobile et du Texas.

Dépôt des Passagers au pied de la rue du Canal.

A partir du 21 mai 1873.

[illegible]

TRAIN D'AGREMENT POUR LES VILLES DE BAIN.—[illegible]

[illegible]

E. P. SHUTE, Agent général des billets.

1er juin

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

Passenger Depot foot of Canal Street.

On and after May 25th 1873

[illegible]

COAST ACCOMMODATION TRAIN RUNS TO OCEAN SPRINGS. [illegible]

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS through without change to Louisville, St. Louis, Lynchburg and Virginia Springs. For tickets and information apply at corner Camp and Common streets, opposite City Hotel and at Depot.

S. H. SCRANTON, Gen'l Super't. E. P. SHUTE, Gen'l Ticket Agt.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

Les trains partent et arrivent comme suit:

DEPARTS. ARRIVEES.

Exprès........7.30 A. M. | Exprès.........[illegible] P. M.
Malle..........4.15 P. M. | Malle..........[illegible] A. M.

Cette ligne est de beaucoup de milles plus courte et [illegible]

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur général. [illegible]

Great Jackson Route.

Trains depart and arrive as follows: (From Depot foot of Calliope street.)

DEPART. ARRIVE.

Express........7.30 A. M. | Express........[illegible]
Mail...........4.15 P. M. | Mail...........[illegible]

This line is many miles the shortest [illegible] all information given at No. 22 Camp, corner Common streets, New Orleans.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

S. H. SCRANTON, Gen'l Super't.

VICKSBURG.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. HENRY TETE, [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 106 Commune.

7sept—12m

TUNICA.

[illegible]

Paquebot Régulier des Opelousas.

Partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.

[illegible]

BRITTON & KOPPLER, Agents.

Agents, G. CARLINE, Washington.

J. DUBOURDIEU, Port Barré.

Bâton Rouge.

[illegible]

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

GEO. PANDELY, Surintendant.

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

[illegible]

THEO. A. ADAMS, Président.

HENRY V. [illegible], Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

W. L. EVANS, Deuxième Juge de Paix, [illegible]

Les Directeurs ont résolu qu'après paiement du quatorzième intérêt semestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, qu'un DIVIDENDE de TRENTE TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé COMPTANT, à dater du 16 juin prochain aux personnes qui se sont assurées par cette Compagnie [illegible]

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Saml B. Newman,
Saml H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. M. Tyler,
A. C. Ober,	Adam Thomson,
E. H. [illegible]	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jas. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon [illegible]	Jos. B. Wolfe,
R. B. [illegible]	R. T. Burton,
[illegible]	Jos. N. King,
Chas. [illegible]	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Morris.

SEPTIEME ETAT ANNUEL

— DU —

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

[illegible]

H. DOANE, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

EDWARD IVY, Notaire public.

[illegible] SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT, le 10 avril 1873 [illegible] DIVIDENDE AU COMPTANT [illegible]

HARRISON DOANE, Président.

[illegible] GREENWOOD, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

[illegible]	John I. Adams,
W. A. Johnson,	[illegible]
John I. [illegible]	[illegible]
[illegible]	Wm. Harrison,
[illegible]	Jas. W. Carroll,
[illegible]	A. Buisson,
J. J. Warren,	J. T. Pipes,
P. T. [illegible]	A. M. May,
[illegible]	[illegible]
E. Preston,	T. Lynn, Lyon,
[illegible]	Wm. C. Raymond,
A. A. Yates,	James S. [illegible]
	Samuel H. Boyd.

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

[illegible]

PRIX DU BILLET:

1$ SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant: [illegible]

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et souscrits par devant moi, le 9 juin 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. [illegible] un intérêt à raison de DIX pour cent par an sur leurs actions.

— DIRECTEURS —

F. Mangère,	David McCoard,
S. E. Reif,	L. F. Générès,
M. Puig,	P. Fourchy,
P. S. Wiltz,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES.

Aux plus Bas Taux de Tarif.

A. KIMBE [illegible], Président,
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président,
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

[illegible]

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	B. Eisen,	Louis Schneider,
A. Kimbe [illegible]	Jos. Keller,	W. E. Schmidt,
M. A. [illegible]	Chs. Lilienthal,	B. [illegible]
[illegible]	R. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
[illegible]	M. [illegible]	A. L. [illegible]
J. H. Schwartz,	Chas. Engsfeld,	H. [illegible]
Louis Schwartz,	M. Frank,	F. Richard,
[illegible]	H. R. Gogreve,	F. [illegible]
J. H. [illegible]		

Compagnie d'Assurance Mutuelle — DE LA — Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état ci-joint [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

Consulat de France.

AVIS ... — JUILLET 1873.

[illegible]

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureaux No. 33, rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'état de son affaire:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872. [illegible]

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.

JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Affirmé sous serment et signé par devant moi, ce troisième jour de janvier 1873.

M. T. HUGHES, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir du lundi 17 février 1873.

— DIRECTEURS —

Chs. Roman,	Félix Grima,
James Wood,	[illegible]
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Reilly-Blanchard, Jr,	[illegible]
Christian [illegible]	[illegible]
François Gonsoulin,	[illegible]
Félix Limet,	[illegible]
Jules Aldigé,	[illegible]
W. J. Behan,	[illegible]
A. D. Voisin,	[illegible]

JULES LE MORE.

Poudre d'Irlande à Volta, NOUVEAU [illegible]

DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Home d'Assurance Mutuelle

VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL — DE LA — Compagnie Home d'Assurance Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signés par devant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

ALF. MOULTON, Président. WM. M. PERKINS, Vice-Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Adolph Meyer,
Wm. M. Perkins,	S. J. Keith,
Augustus Block,	Jno. T. Moore,
R. Hare,	M. O. Randall,
R. M. Merrell,	W. P. [illegible]
Jno. C. Rodgers,	Geo. W. Roger.

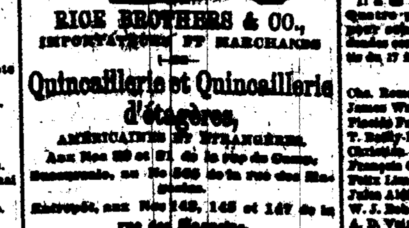

RICE BROTHERS & CO., IMPORTATEURS ET MARCHANDS

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMERICAINES ET ETRANGERES,

Aux Nos 29 et 31 de la rue du Camp, [illegible], au No 365 de la rue des Magasins.

Entrepôts, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

[illegible]

E. DECHAMPS,

No. 26, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans (see above)

ASSURANCES.

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 63 DE LA RUE DU CAMP, Nouvelle-Orléans, [illegible]

Capital payé............... [illegible]

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 27 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 27 janvier 1873, ont résolu de payer, [illegible] des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 [illegible]

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	R. J. Hart,
Henry Renshaw,	[illegible]
R. Bisso,	[illegible]
Charles Macready,	W. B. Raymond,
Richard Flower	J. [illegible]
R. W. Taylor	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. M. Pandely,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Abeau,	[illegible]
L. H. Joseph,	R. T. [illegible]
Scott [illegible]	[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1873.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 31 mars 1873.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats [illegible]

CHARLES BRIGGS, Président, ANT. CARRIERE, Vice-Président.

J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chas. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Gonaild,
Geo. A. Fosdick,	[illegible]
E. Brugier,	[illegible]
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Fortier,	Aug. [illegible]
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
R. F. Sturdevant,	[illegible]
Henry J. Voss,	William Ker,
R. Marquiez,	W. S. Pike,
Chas. Weidner,	J. H. Lavaudais,
A. Lecourt,	Alfred Viénot,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Henry Murphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lee,
W. C. Black,	Allen Weeks,
	Geo. W. Hynson.

The Louisiana Immigration and Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentants légaux.

Le nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, État de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

[illegible]

ARTICLE III.

But et Objet.

[illegible]

ARTICLE IV.

Capital Social: — Actions et Versements.

[illegible]

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

Cette société pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille dollars du capital social auront été souscrits.

ARTICLE VI.

Direction des Affaires.

[illegible]

ARTICLE VII.

Premier Bureau: — Premier Comité Exécutif: — Premiers corps d'Officiers.

[illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

[illegible]

ARTICLE X.

Devoir des Officiers et des Membres du Comité Exécutif: — Président.

[illegible]

Vice-Président.

[illegible]

Secrétaire.

[illegible]

Trésorier.

[illegible]

Avocat.

L'Avocat sera le conseiller légal du conseil de Direction. Il dirigera les poursuites ou défenses dans lesquelles la Société sera partie.

Ingénieur.

[illegible]

Comité Exécutif.

[illegible]

ARTICLE XI.

Transfert des Actions.

[illegible]

ARTICLE XII.

Limites de la responsabilité des actionnaires.

Nul actionnaire, en aucun cas, ne sera tenu responsable au delà du montant de ses actions [illegible]

ARTICLE XIII.

Actionnaires défaillants.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Amendements.—Dissolution.

[illegible]

ARTICLE XV.

Fonds de Réserve — Dividendes.

[illegible]

ARTICLE XVI.

Des Corporations comme Actionnaires.

[illegible]

ARTICLE XVII.

Liquidation.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Incorporateurs.

[illegible]

[illegible]

JOHN McPHELIN, Avocat de District, pour le 1er District Paroisse de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 8 février 1873.

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

60......PASSAGE DE LA BOURSE, Entre Bienville et Conti,

[illegible]